

## Un modèle social innovant

Actuellement, le discours dominant s'acharne à démontrer que l'emploi durable et permanent n'est plus un objectif, ou que dans une société mondialisée, la délocalisation et la flexibilité sont inéluctables.

Le secteur des arts et de la culture, et le spectacle vivant en particulier, travaillent depuis des décennies dans une économie de projet, sur des modèles d'entreprises peu ou pas délocalisables, et sur des formes d'emploi permanent et intermittent, sédentaire comme mobile. Pour les salariés, les parcours d'emploi auprès de multi employeurs sont la règle, au cours d'une carrière ou dans la même année.

Notre responsabilité sociale nous a conduits à inventer de nouvelles pratiques solidaires dans la mutualisation professionnelle ou multi professionnelle. Nos organismes de formation, de santé et de prévoyance, nos accords de sécurisation des parcours professionnels ou d'assurance chômage constituent un patrimoine social vivant et dynamique. Les accords régissant l'intermittence sont un modèle transposable à d'autres secteurs.

Nos réponses collectives et paritaires constituent une anticipation majeure des tendances à « l'uberisation » ou à la fragmentation de la responsabilité sociale en cours dans d'autres secteurs de l'économie et de l'emploi.

Le secteur des arts et de la Culture a démontré sa capacité de "recherche et développement" en matière d'organisation du travail et de protection sociale. Il a su développer des schémas économiques et sociaux novateurs et adaptés, et de nouveaux modèles de groupements d'employeurs ou de partages de ressources sont en train d'émerger, ils méritent d'être analysés.

### 5 propositions

- Renforcer la responsabilité sociale de notre secteur au sein des négociations interprofessionnelles
- Encourager et soutenir les innovations solidaires et économiquement vertueuses du secteur
- Mieux intégrer les acteurs économiques de la culture à la construction des politiques publiques territoriales et nationales, reconnaître leur capacité à inventer de nouveaux procédés
- Prendre en compte des secteurs culturels de manière intégrée dans tous les domaines de l'élaboration des politiques européennes
- Soutenir le développement d'un champ professionnel du secteur public des arts plastiques et donner ainsi accès à ses acteurs à un corps conventionnel adapté

